

Tunis, le 17 octobre 1955

N° 4/CAB.S/Dr.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à MM. les Chefs d'établissements d'enseignement
du second degré de Tunisie.

(Lycées, Collèges, Ecoles Normales)

O B J E T : Vacances de postes administratifs.-

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir informer
le personnel enseignant que les postes administratifs suivants
sont actuellement vacants :

- Directeur du Collège Sadiki - Kasbah
- Directeur du Collège Sadiki - Khaznadar
- Censeur du Lycée de Garçons de Sfax

Les candidats à ces différents postes sont priés d'adres-
ser leur demande au Ministère de l'Éducation Nationale (Service de
l'Enseignement Secondaire) avant le 22 octobre, les conditions re-
quises pour postuler sont les suivantes :

1°/ pour les agrégés: être âgé de 30 ans au moins et
avoir rempli pendant 5 ans des fonctions d'enseignement;

2°/ pour les licenciés: être âgé d'au moins 35 ans et
avoir rempli pendant 10 ans soit des fonctions d'enseignement,
soit des fonctions de principal ou de censeur.

Le Directeur Adjoint

A. MZALI